

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Alexiane Gagné-Pratte](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a3a373ec65416acdf722fc0a>

Date d'obtention : 2020-11-02 20:49:56



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Il y a une situation d'autoexploitation juvénile qui est rapportée dans le milieu scolaire.
2. Intervention scolaire réalisée : évaluation avec l'aide de la trousse sexto.
 - Parler à l'auteur du signalement + à la victime
 - Évaluer la situation : Compléter la grille d'évaluation de la situation (amorce, nature, intentions, étendue)
 - Vérifier l'information (autres personnes au courant? Rencontrer ces personnes au besoin + passer la grille d'évaluation de la situation). Si on juge qu'il s'agit d'une situation malveillante : contacter le service de police.
 - Rencontrer le jeune instigateur : obtenir sa version des faits. Évaluer s'il s'agit d'une situation impulsive ou malveillante.* Si malveillante, communiquer immédiatement avec le service de police. Confisquer son cellulaire.
 - Acte impulsif: valider avec les règles / politiques de l'école + valider si une infraction criminelle a eu lieu. S'il semble qu'une situation d'autoexploitation a bien eu lieu, contacter le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Il faut s'attendre à plusieurs situations différentes qui peuvent survenir. La trousse nous permet de savoir rapidement comment intervenir.
- La collaboration des jeunes peut être variable. Lorsqu'un jeune ne collabore pas, l'intervention policière est nécessaire.
- La demande doit venir d'un élève et non d'un parent pour que la trousse puisse être appliquée.
- C'est en vivant des situations comme celles-là que nous allons pouvoir vraiment explorer la trousse et se sentir plus confiant dans son utilisation. Juste le fait d'avoir pu mettre en application les notions lors de ses 3 mises en situation a permis d'intégrer davantage la trousse.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le questionnement pour savoir la nature des gestes posés et des images partagées. Importance d'adopter une attitude bienveillante et non jugeante.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

